

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CITATION

DECISION N° 41

LE MINISTRE DE LA DEFENSE

Vu le décret n° 56-371 du 11 avril 1956 modifié, portant création de la Croix de la Valeur Militaire,  
Vu l'instruction n° 19.000 SD/CAB/DECO/F du 27 avril 1956 pour l'application de ce décret,  
Vu la décision particulière n° 57081 DN/CM/12 du 13 novembre 1972.

C I T E

A L'ORDRE DE L'ARMEE  
A TITRE POSTHUME

GERLOTTO Jean-Pierre - Lieutenant - 2ème Régiment d'Infanterie de Marine LE MANS - AUVOURS.

"Officier d'élite, courageux, a fait preuve de très belles qualités militaires au cours d'opérations menées au profit d'un pays lié à la France par des accords de coopération.

Le 7 avril 1979, recevant pour mission d'aménager le périmètre défensif d'un poste de surveillance, a été, lors des travaux préliminaires d'organisation du terrain, mortellement blessé par l'explosion d'un engin de guerre non repéré.

Tombé en accomplissant une mission de combat, s'est montré digne des traditions légendaires des Troupes de Marine et mérite la reconnaissance de la Nation."

CETTE CITATION, QUI ANNULE LA CITATION A L'ORDRE DE L'ARMEE ACCORDEE PAR ORDRE GENERAL N° 73 DU GENERAL COMMANDANT LES ELEMENTS FRANCAIS, POUR LES MEMES FAITS, COMPORTE L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE AVEC PALME.

Fait à PARIS, le 30 MAI 1979

Yvon BOURGES

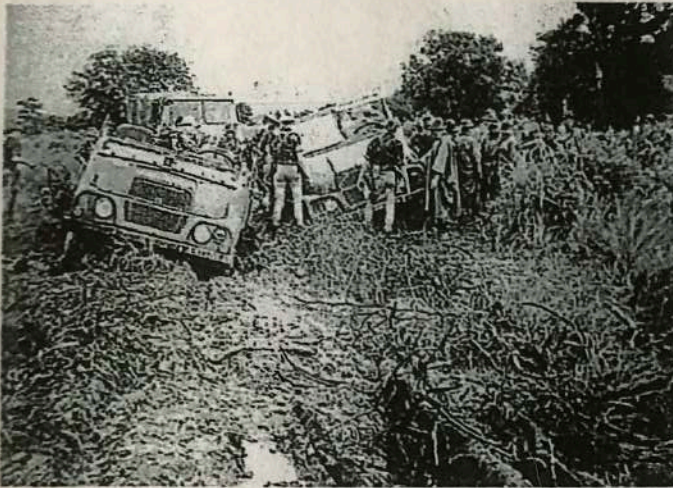


Carte de vœux de la 1<sup>ère</sup> compagnie du 2<sup>ème</sup> RIMA pour 2019

## Le 4 Juillet 1978 les Chameaux montent à Cheval

| Écrit par Hervé BORDET |

Partie d'Auvours le 4 juillet, la 1<sup>re</sup> Compagnie s'installe à Mongo le 6. Dès le 11, elle nomadise dans le massif de l'Abou Telfan. Elle alterne alors les reconnaissances en véhicules, le bouclage et le ratissage de zones. La nuit, elle tend des embuscades sur les pistes avoisinantes.



En remplacement des pistolets-mitrailleurs MAT 49 et des fusils MAS 49-56, elle est dotée de fusils d'assaut SIG. L'utilisation des Marmons est difficile durant la saison des pluies. Ils manquent de discrétion contre un ennemi qui se fond dans la population.



Le lieutenant Maréchaux, chef de la première section, forme alors une section à cheval. Dès le 18 juillet, les premiers chevaux sont achetés. Chacun y consacre une partie de sa solde. Rapidement, les premiers résultats arrivent... Le 12 août, la section à cheval arrive au village de Bardidal (région de Bitkine). Elle est accompagnée d'un élément de la garde nationale

nomade tchadienne. A l'approche de ces unités, un Tchadien s'enfuit. Il est blessé puis capturé. Outre ce représentant du **FROLINAT**, deux autres rebelles sont appréhendés. Au gré des nomadisations et infiltrations, la section améliore ses procédés de combat. **Le caporal-chef Idriss**, arabisant d'origine djiboutienne, habillé en tchadien et monté sur son cheval, sert d'éclaireur. Précédant la section d'une heure, il recueille les renseignements. Traqués en permanence, les rebelles, même surpris, n'hésitent pas à **engager le combat avec les troupes françaises**

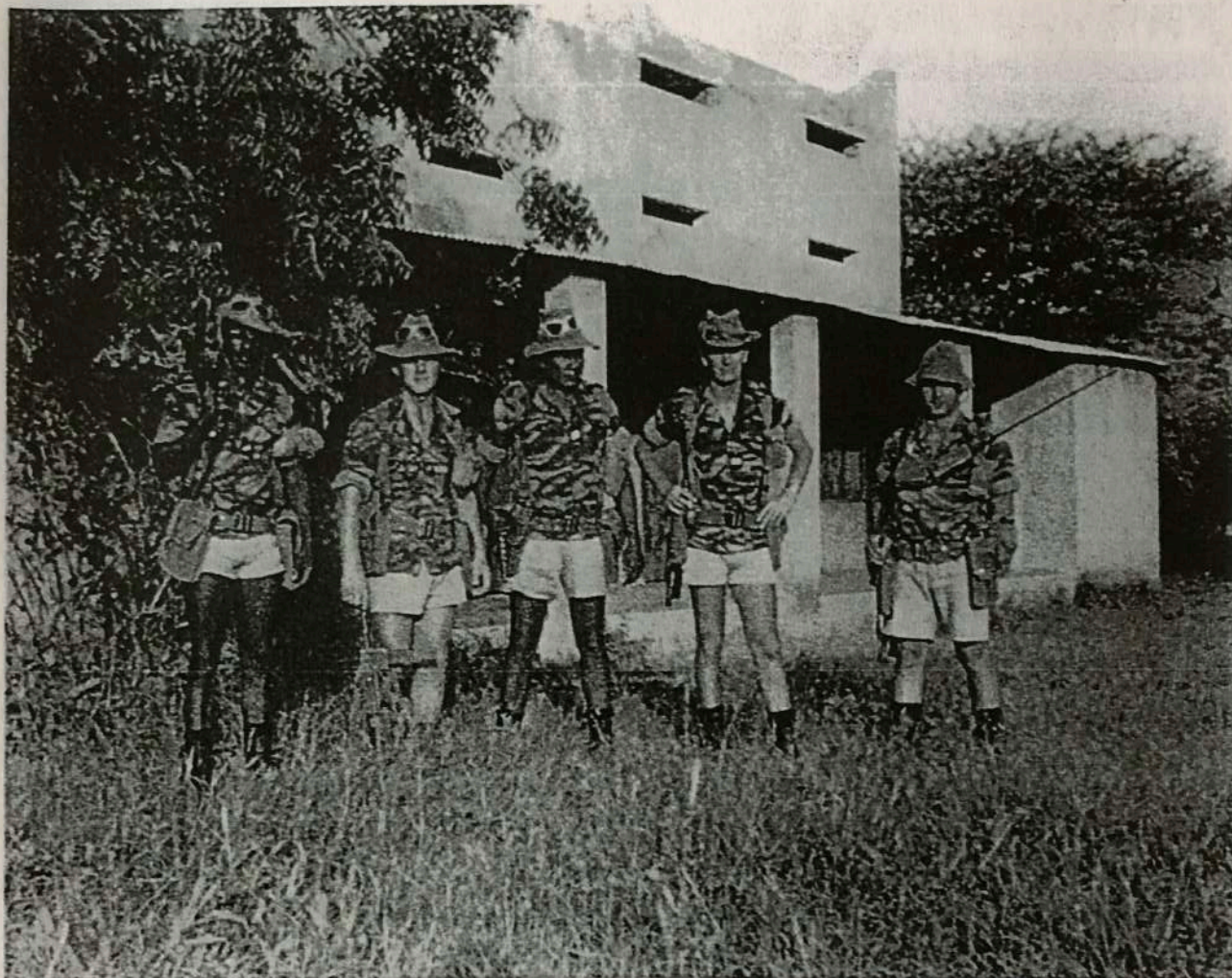


L'unité est cantonnée à **Ati**. C'est durant cette période que le **lieutenant Gerlotto réalise le croquis du chameau coiffé de la casquette camouflée**. Il s'inspire pour cela d'un paquet de **cigarettes Camel**. Le 7 avril, il dirige la remise en état des défenses de son poste à Ati. Le feu a été mis aux broussailles encombrant le réseau de barbelés. Soudain, c'est le drame. **Une roquette de RPG** qui se trouvait là est mise à feu. Elle frappe le **lieutenant. Il est tué sur le coup**. Le **colonel Leromain**, alors chef d'état-major de TACAUD, lui rend hommage avant son rapatriement vers la France. Il l'avait vu arriver jeune lieutenant au « 2 », alors qu'il en était le chef de corps en 1977.

**L'accrochage de Dourouga** (50 kilomètres à l'Est de Mongo) en témoigne. Le 24 octobre, le commandant d'unité et ses chefs de section partent en reconnaissance en Puma. A 11 heures, ils survolent **une bande d'une centaine de rebelles** dans un oued au Nord de Dourouga. Ces derniers ouvrent le feu. **La riposte au canon de 20 est immédiate**. Ce n'est qu'à 16 heures que l'hélicoptage des sections se termine. L'adversaire s'est esquivé en **emportant ses blessés et en laissant un élément de couverture**. Au moment de la fouille du terrain, une brève prise à partie a lieu. Déjà la nuit tombe ... Le lendemain matin, la fouille reprend. Un rebelle blessé est découvert, de même que deux fusils. Après avoir rejoint N'Djamena, la 1<sup>re</sup> Compagnie quitte le Tchad le **12 novembre 1978**. Elle y revient dès mars 1979. La situation a évolué. Le 29 avril, un gouvernement provisoire d'union nationale a été constitué. L'adversaire d'hier, le **FROLINAT**, en fait maintenant partie. Une **L'aventure africaine n'est pas achevée pour le « 2 »**. La **2<sup>e</sup> Compagnie** vient de terminer sa professionnalisation en juillet 1979. De septembre 1979 à février 1980, elle séjourne à N'Djamena. Elle y est chargée de la sécurité de l'aéroport civil et militaire. La situation est difficile. Le gouvernement d'union nationale, présidé par **Goukouni Oueddeï**, n'arrive pas à se former. Les communications internationales sont arrêtées. La capitale est devenue une ville morte. Le 3 janvier 1980, la mission change. Relevée sur l'aéroport, l'unité rejoint plusieurs postes en ville. Chargée du renseignement

d'ambiance dans la capitale, elle assure aussi la protection des ressortissants et de notre ambassadeur. Elle subit plusieurs attentats. Le 15 janvier, une grenade est lancée sur nos hommes à l'ambassade. Le 1<sup>re</sup> cl.Devolder, gradé de relève, cherche à localiser les agresseurs. Il est blessé par une rafale d'arme automatique.

### Lieutenant Gerlotto



Les cadres de la section Gerlotto en 1978 près de Mongo : de gauche à droite, Sgt Nelta, Caporl-chef Decret, Sergent-chef Moulouma, Lieutenant Gerlotto, Sertgnt Lemmet.

Né le 30 mars 1952 à Saint-Mandé, **Jean Gerlotto** connaît une vocation militaire précoce, due à un père officier général. Étudiant à Assas (Paris 2), il découvre lors d'une PMP sa passion pour le parachutisme. il sert ensuite naturellement au 6<sup>e</sup> RPIMA en 1973 comme aspirant, puis comme sous-lieutenant ORSA au 24<sup>e</sup> RIMa. Après l'EMIA, il choisit le 2<sup>e</sup> de Marine où il arrive en 1977. Il incorpore une section d'engagés au profit de la 1<sup>re</sup> Compagnie pour intervenir au Tchad dès juillet 1978 puis à nouveau début 1979. Après un mois de garde à Ndjamena, sa section de jeunes part protéger Ati. C'est là qu'il mourra. Il est décoré à titre posthume de la Croix de Chevalier de la Légion d'honneur